

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2013-28 du Mardi 9 avril 2013 à 20h30

Le Mardi 9 avril 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 2 avril 2013 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2013.

Etaient présents :

Catherine	PALMATO	Eliane	LOUBET	Didier	DHERS
Sylvie	CAVALLIER	Claude	MAGNES	Josiane	GRANGERODET
Christophe	CANTENOT	André	MANGIN		
Blandine	MONTANARI	Brigitte	LIMOUZIN	Maxime	ROTENBERG
Béatrice	PACZUSZYNSKI	Jean-Claude	GIUSEPPIN	Michèle	VAUTIER

Absent : Alain Pereira

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Maxime ROTENBERG

2013-28-01a Budget général : Compte administratif 2012

Le Conseil,

- Vu l'article L1612-12 du code générale des collectivités territoriales
- Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire sur le compte administratif 2012
- Constatant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 ET DE CLOTURE

<i>Exercice 2012</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats 2012</i>	<i>Report antérieur</i>	<i>Résultats de clôture</i>
Fonctionnement	578 598.63	698 533.79	119 935.16		119 935.16
Investissement	77 158.07	195 076.13	117 918.06	275 879.15	393 797.21
					513 732.37

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE
DE L' ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES

(le maire ne participant pas au vote)
à la majorité (POUR 7 – ABSTENTION 6)

Le compte administratif du budget général, exercice 2012, est adopté.

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-01b Budget général : Compte de gestion 2012

Le Conseil,

- Vu l'article L1612-12 du code générale des collectivités territoriales
- Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire sur le compte de gestion 2012
- Constatant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 ET DE CLOTURE

<i>Exercice 2012</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats 2012</i>	<i>Report antérieur</i>	<i>Résultats de clôture</i>
<i>Fonctionnement</i>	578598.63	698 533.79	119 935.16		119 935.16
<i>Investissement</i>	77 158.07	195 076.13	117 918.06	275 879.15	393 797.21
					513 732.37

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE
DE L' ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES

(le maire ne participant pas au vote)
à la majorité (POUR 7 – ABSTENTION 6)

Le compte de gestion est adopté,

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-02a CCAS 2012 : Compte administratif

Le Conseil,

Vu l'article L1612-12 du code générale des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire sur le compte administratif 2012 du CCAS
Constatant les résultats suivants :

<i>Exercice 2012</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Fonctionnement</i>	131.41	894.00	762.59
<i>Excédent reporté 2011</i>		221.50	221.50
<i>Résultat de clôture</i>			984.09

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE
DE L' ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES

(le maire ne participant pas au vote)
à l'unanimité

Constata les résultats du compte administratif du budget CCAS exercice 2012.

Approuve le compte administratif du CCAS exercice 2012,

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-02b CCAS 2012 : Compte de gestion

Le Conseil,

Vu l'article L1612-12 du code générale des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire sur le compte de gestion 2012 du CCAS
Constatant les résultats suivants :

<i>Exercice 2012</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Fonctionnement</i>	131.41	894.00	762.59
<i>Excédent reporté 2011</i>		221.50	221.50
<i>Résultat de clôture</i>			984.09

APRES EN AVOIR DELIBERE SOUS LA PRESIDENCE
DE L' ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES

(le maire ne participant pas au vote)
à l'unanimité

Constata les résultats du compte de gestion du CCAS exercice 2012.

Approuve le compte de gestion du CCAS exercice 2012,

Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-03a Budget général 2013 : Fixation des taux des impositions communales

Le Conseil,

Considérant que le produit des 3 taxes communales attendu s'élève à **305 406 euros** pour l'exercice budgétaire 2013 et peut donc envisager de modifier le taux des taxes des impôts,
Son président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A la majorité (Pour 8 – Abstention 6)

Décide de fixer les taux d'imposition pour 2013 ainsi :

Taxe d'habitation : 8.15 % (au lieu de 9.15%)

Foncier bâti : 4.08 %

Foncier non bâti : 106.21 %

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-03b Budget général 2013: Subventions versées aux associations

Le Conseil,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter son concours financier à la vie associative de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A la majorité (Pour 8 – Abstention 6)

Décide de verser les subventions suivantes aux associations :

Association Culturelle et Sportive de l'Ecole Publique de VT	1 100.00
Association de la bibliothèque	2 500.00
Club omnisports des Coteaux (foot)	385.00
comité des fêtes	6 000.00
coopérative scolaire	1 000.00
Foyer rural	1 500.00
Association « les 4 vents »	400.00
Association Mosaïque	200.00

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-03c Budget général : vote du budget 2013 et affectation des résultats 2012

Le Conseil,

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget primitif 2013,
Considérant que les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en dépenses et en recettes :

<i>2013</i>	<i>INVESTISSEMENT (y compris R à R)</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
Dépenses	686 384.18	716 882.00
Recettes	686 384.18	716 882.00

APRES EN AVOIR DELIBERE
A la majorité (Pour 8 – Abstention 6)

DECIDE d'approuver le budget primitif 2013,

Dit que les excédents de fonctionnement et d'investissement, conformes au compte de gestion du Trésorier de Castanet-Tolosan 2012, seront ainsi affectés au budget 2013 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 119 935.16

Excédent d'investissement reporté (R 001) : 393 797.21

DIT que le budget primitif 2012 sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-04 Centre Communal d'Actions Sociales 2012 : vote du budget 2012 et affectation des résultats 2011

Le Conseil,

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget 2013,

Considérant que la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes :

<i>2013</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
Dépenses	2 734.09
Recettes	2 734.09

APRES EN AVOIR DELIBERE

à l'unanimité

DECIDE d'approuver le budget 2013 du Centre communal d'actions sociales.

Dit que les résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier de Castanet-Tolosan et que l'excédent de fonctionnement de 2012 sera ainsi affecté au budget 2013 :

Excédent de fonctionnement reporté (R 002) : 984.09

DIT que le budget sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne et au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

2013-28-05 Création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe en remplacement d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe

Le Conseil,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu la loi n°2007-209 relative à la mise en place des taux « promus/promouvables » et sa délibération décidant d'appliquer le taux de 100% pour tous les grades d'avancements et toutes les filières conformément aux dispositions de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007.

Considérant qu'une ATSEM, d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, titulaire, employé pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 heures peut prétendre, après avis favorable de la CAP, à un avancement de grade.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide de créer le poste d' ATSEM Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 heures en remplacement du poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe.

Supprime le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 heures, lorsque cette nomination sera effective.

Charge le Maire de transmettre la présente au Président du centre départemental de gestion et à Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne.

2013-28-06 Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à échelon spécial

Le Conseil,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu la loi n°2007-209 relative à la mise en place des taux « promus/promouvables » et sa délibération décidant d'appliquer le taux de 100% pour tous les grades d'avancements et toutes les filières conformément aux dispositions de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007.

Considérant qu'un agent adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, titulaire, employé à temps complet peut prétendre, après avis favorable de la CAP, à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à échelon spécial.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à échelon spécial à temps complet.

Supprime le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe lorsque cette nomination sera effective.

Charge le Maire de transmettre la présente au Président du centre départemental de gestion et à Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne.

**Pour extrait conforme,
Le Maire ,
Catherine PALMATO**